

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE NANTES
Enquête publique au titre de la loi sur l'eau portant sur la
ZAC de l'Ile de Nantes Sud-Ouest

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2016/BPUP/119 en date du 3 août 2016 a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation unique sollicitée par la société d'aménagement de la métropole Ouest-Atlantique (SAMOA) pour le compte de Nantes Métropole au titre de la loi sur l'eau, en vue d'effectuer les travaux d'aménagement de la ZAC Ile de Nantes Sud-Ouest, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du **lundi 29 août 2016 à 9 h 00 au vendredi 30 septembre 2016 à 17 h inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Alain BOËLS, retraité du Bâtiment et des Travaux Publics, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, le commissaire enquêteur suppléant sera appelé à le remplacer.

L'enquête est ouverte en mairie centrale de Nantes, en mairie annexe de l'île de Nantes et au pôle de proximité Nantes Loire de Nantes Métropole où les pièces du dossier, comportant une étude d'impact soumis à l'avis de l'autorité environnementale, seront déposées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier est également consultable sur le site de internet de la Préfecture de Loire-Atlantique : (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Les observations pourront également être adressées, par écrit, à la mairie annexe de Ile de Nantes, siège de l'enquête (15 bd du général de Gaulle – 44200 NANTES) à l'attention de Monsieur Gilbert COSTEDOAT, commissaire enquêteur. Ces lettres d'observations seront annexées au registre d'enquête dès réception et tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public les jours et heures suivants :

ouverture : Mairie annexe Ile de Nantes (siège de l'enquête)

- **lundi 29 août 2016 de 9 h 00 à 12 h 00**

Pôle de proximité Nantes Loire

- **mercredi 7 septembre 2016 de 14h00 à 17h00**

Mairie annexe Ile de Nantes

- **jeudi 15 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00**

Mairie centrale de Nantes (salle Monti -2 rue de l'Hôtel de ville 44 094 NANTES)

- **jeudi 22 septembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00**

fermeture : Mairie annexe Ile de Nantes (siège de l'enquête)

- **vendredi 30 septembre de 14h00 à 17h00**

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie centrale de Nantes, dans la mairie annexe de l'Ile de Nantes et au pôle de proximité Nantes Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : société d'aménagement de la métropole Ouest-Atlantique (SAMOA) 2 ter, quai François Mitterrand – BP 36311 – 44263 NANTES Cedex 2, Tél.: 02-51-89-72-65.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation unique délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique - bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication du présent arrêté.